

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 décembre 2022 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 14 décembre 2022 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle JJ Coupon à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Juliette HAÏM

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 75

Etaient présents : 53 (dont 4 suppléants)

Marc HAMARD - Éric RICHARD – Christian THIRIOT – Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - Sébastien BERNARD - André DONZE - Juliette HAÏM - Pascale ROCHAS - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL – Patricia GIELLY (suppléante) - Eric LYOBARD - Sébastien DUPOUX - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Laurent CHAREYRE - Christian CORNILLAC - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK – Gérard CHAPPON (suppléant) - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Aurélie LOUPIAS - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Odile PILOZ - Thierry TATONI - Roger VIARSAC - Alain MONGE (suppléant) - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Christelle RUYSSCHAERT - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Claude BAS - Gérard PEZ - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON - Marie-Pierre MONIER

Etaient absents ou excusés : 26

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - José FERNANDES - Rémy CLEMENT - Sébastien ROUSTAN - Patrick LEDOUX - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Brigitte DUC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Louis AICARDI - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Nadège RANCON - Michel TREMORI

Excusés ayant donné pouvoir : 22

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Martial BONNEFOY - Yoann GRONCHI a donné pouvoir à Denis CONIL - Gérard TRUPHEMUS a donné pouvoir à Alain MONGE - Mathieu ANDRE a donné pouvoir à Eric LYOBARD - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Didier LAFFITTE a donné pouvoir à Jacques NIVON - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Aurélie LOUPIAS - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Pierre COMBES a donné pouvoir à Thierry DAYRE - Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Nadia MACIPE a donné pouvoir à Jean-Michel LAGET - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Isabelle TEISSEYRE a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Christian TEULADE a donné pouvoir à Monique BOTTINI - Mireille QUARLIN a donné pouvoir à Claude BAS - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Monique BALDUCHI - Fabienne BARBANSON a donné pouvoir à Laurence CHAUDET - Alain LABROT a donné pouvoir à Pascal CIRER-METHEL - Muriel BREDY a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Patrick TITZ a donné pouvoir à Alexandre PENIGAUT - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Claude SOMAGLINO a donné pouvoir à Marie-Pierre MONIER

Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce - ZAE

Rapporteur : Jean-Jacques MONPEYSSEN

Economie

236-2022 Avenant à la convention triennale (2020-2022) entre la plateforme Initiative Seuil de Provence Ardèche méridionale (ISDPAM) et la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP)

Vu la délibération n°169-2020 du 15 décembre 2020 du Conseil communautaire autorisant la CCBDP a signé une convention triennale 2020-2022 avec la plateforme Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale (ISDPAM) ;

Pour rappel, ISDPAM propose un panel de services et d'actions dans l'objectif de favoriser la création d'entreprises sur ce territoire :

- accueil et accompagnement des porteurs de projets sur la méthode pour créer son entreprise ;
- constitution d'un dossier de demande de financement ;
- octroi d'un prêt d'honneur à taux 0 % pour obtenir un financement bancaire ;
- mobilisation d'autres outils financiers pour assurer l'assise financière du projet ;
- suivi de l'activité pendant la durée de remboursement du prêt d'honneur ;
- mise en place d'un parrainage avec un chef d'entreprise expérimenté (objectif 35 % des projets financés parrainés) ;
- mise en réseau des acteurs du territoire et des nouveaux chefs d'entreprises ;

Considérant que l'association nous a fait part de son souhait d'harmoniser l'ensemble de ses conventions avec les EPCI de son territoire d'intervention et de les caler sur un calendrier triennal 2024-2026 ;

Il est proposé au Conseil communautaire de signer un avenant avec Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale permettant de prolonger la convention initiale pour l'année 2023.

Cet avenant modifiera :

- l'article 8 de la convention initiale « Durée et renouvellement » permettant de prolonger cette convention jusqu'au 31 décembre 2023 ;
- l'article 5 « financement » permettant à la CCBDP d'accorder une participation de 0,75 € / habitant à l'association (montant identique à 2022).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'AUTORISER le Président à signer l'avenant à la convention avec l'association Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale ;

D'ATTRIBUER à l'association une subvention de 0,75 €/habitant pour l'année 2023 ;

D'AUTORISER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Transmission en préfecture le : 23/12/2022

Mise en ligne le : 29/12/2022

Ampliation à :

Le Président

Thierry DAYRE